

# COMMUNE DE MARCILLY EN GAULT

## Procès-verbal du Conseil municipal du 25 mars 2022

Membres présents : 11 Agnès THIBAUT, Jean-Pierre AMOUREUX, Charlène BODARD, Patricia CORDIER, Thibault DAPREMONT, Gaëlle FORNETTE, Sébastien GAY, Bruno GROSSI, Patricia IBANEZ, Aline MOLLER-GRASSER, Pascal ROUSSEL

Absentes excusées :

Annie MANDION a donné son pouvoir à Patricia CORDIER

Valérie de SARIAC a donné son pouvoir à Bruno GROSSI

Absents excusés :

Régis DEXANT a donné son pouvoir à Gaëlle FORNETTE

Francis RINGOT a donné son pouvoir à Jean-Pierre AMOUREUX

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30 et confie le secrétariat de séance à Aline MOLLER-GRASSER

### Ordre du jour :

#### COMMUNE

- Compte administratif 2021
- Budget 2022
- Application des règles du temps de travail conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi de transformation de la fonction publique
- Point sur les dossiers travaux (travaux route de Salbris)
- Cantine (autorisation de consultations pour la livraison des repas) – Centre de loisirs –
- Subventions diverses

#### EAU ET ASSAINISSEMENT

- Compte administratif 2021
- Budget 2022
- Point sur l'étude patrimoniale

#### QUESTIONS DIVERSES

##### COMMUNE

**Compte administratif 2021** : le Conseil du 25 janvier 2022 avait examiné dans les détails le compte administratif, mais celui-ci n'avait pu être soumis au vote car le compte de gestion n'avait pas encore été envoyé par la Perception. Constat fait de la concordance entre les deux comptes, le Conseil les a approuvés à l'unanimité (le compte administratif hors présence de Mme le Maire conformément aux textes, Jean-Pierre AMOUREUX comptabilisant les votes).

Ce fut toutefois l'occasion, à la demande de certains membres, de donner, pour Mme le Maire, plus d'explications sur la comptabilité des collectivités locales et ses spécificités. Elle insista notamment sur l'importance du résultat de fonctionnement, gage d'autofinancement, *sachant que toute opération subventionnée laisse à charge de la commune un minimum de 20 % du montant de l'opération.*

**Budget 2022** : Mme le Maire a exposé les difficultés rencontrées dans l'élaboration de ce budget plus que jamais prévisionnel. En effet, le retard dans la notification de plusieurs dotations a conduit à prudemment aligner, voire minorer certaines recettes par rapport à l'exercice précédent. Les ajustements nécessaires seront faits par voie de décision modificative le moment venu. Dans l'attente, les crédits ouverts sont indicatifs et incitent à la plus grande prudence.

L'impact en année pleine du fonctionnement du RPI constitue une charge nouvelle : en effet les dépenses de fonctionnement du SIVOS (comme, par exemple, les salaires des accompagnatrices de car) sont réparties à proportion des effectifs.

La section immobilisation, outre certains renouvellements d'équipements, prend en compte la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux de l'église dont le financement est assuré à ce jour mais aussi le projet des travaux de sécurité route de Salbris encore en phase d'étude et de concertation, dont on ne connaît pas encore l'aboutissement.

Les taux d'imposition à la taxe foncière sont maintenus.

Le budget de l'exercice 2022, arrêté à la somme de 561 997.81 € en fonctionnement et 757 586.74 € en investissement est voté à l'unanimité.

**Règles du temps de travail** : le Conseil valide la conformité aux dispositions de l'article 47 de la loi de transformation de la fonction publique.

**Point sur les dossiers travaux :**

Eglise : toujours en attente des subventions, mais le projet a bénéficié de dons très importants ; les marchés seront notifiés avant l'été et les travaux devraient commencer en septembre.

Sécurité route de Salbris : une réunion publique à destination des riverains sera organisée prochainement.

**Cantine** : autorisation est donnée à Mme le Maire pour procéder à une mise en concurrence dans le cadre d'un MAPA (Marché à Procédure Adaptée) à effet de la rentrée 2022.

**Centre de loisirs** : il est porté à la connaissance des conseillers que l'association Familles Rurales a lancé un sondage dans le but de rétablir la prise en charge d'enfants le mercredi, si la demande s'avérait suffisante.

**Subventions diverses** : dans le cadre de l'examen du budget ont été énumérés les bénéficiaires suivants : la Fondation du Patrimoine, le gardiennage de l'église, le Tour du Loir et Cher, les Marcilly de France, l'association Millancyclisme, le Réveil de Marcilly.

**EAU ET ASSAINISSEMENT**

**Compte administratif 2021** : mêmes remarques que pour celui de la commune. Voté à l'unanimité ainsi que le compte de gestion.

**Budget 2022** : le réajustement du tarif de l'assainissement devrait conduire à l'équilibre. Le tableau de la dette donne la dernière échéance en 2024 ce qui permet d'envisager avec plus de sérénité les travaux à conduire qui résulteraient de l'étude patrimoniale.

Le budget de l'exercice 2022, arrêté à la somme de 161 028.55 € en fonctionnement et 183 289.36 € en investissement est voté à l'unanimité.

**Point sur l'étude patrimoniale** : les investigations sont toujours en cours ; des bilans d'étape ont eu lieu les 24 février et 10 mars 2022.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Organisation des élections
- Spectacle « Drôles de dames » le 1<sup>er</sup> mai 2022 – organisation -
- Opération « Solidarité Ukraine » à Marcilly (cf. bulletin municipal d'avril 2022)
- Mise en place d'un drapeau ukrainien au fronton de la mairie : voté à l'unanimité.

Prochain conseil : vendredi 20 mai 2022 à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h

La secrétaire de séance

Le Maire

